

REVENDICATIONS

1. Procédé de préparation d'au moins un S,S'-dialkyldithiocarbonate comprenant l'étape (a) suivante :

(a) faire réagir en présence de monoxyde de carbone :

- 5 - au moins un disulfure de dialkyle,
- au moins un catalyseur comprenant au moins un métal choisi parmi le nickel, le palladium, le platine, et
- éventuellement en présence d'un solvant ou d'un mélange de solvants.

10 2. Procédé selon la revendication précédente, caractérisé en ce que le ou les disulfures de dialkyles sont choisis parmi les disulfures de dialkyles de formule (I) suivante, et leurs mélanges :



dans laquelle :

15 R_1 et R_2 , identiques ou différents, représentent une chaîne hydrocarbonée saturée, linéaire ou ramifiée, en C_1 - C_{12} , de préférence en C_1 - C_8 , plus préférentiellement en C_1 - C_4 ; contenant éventuellement un ou plusieurs hétéroatomes, identiques ou différents, de préférence choisis parmi O, N, et/ou S.

20 3. Procédé selon la revendication 2, caractérisé en ce que R_1 et R_2 sont identiques et représentent une chaîne hydrocarbonée en C_1 - C_4 ; de préférence R_1 et R_2 représentent chacun un groupement méthyle.

25 4. Procédé selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que le catalyseur comprend du palladium ; de préférence le catalyseur est le tétrakis (triphénylphosphine)palladium.

30 5. Procédé selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que le nombre de mole en catalyseur(s) introduit dans la réaction de l'étape (a) est compris entre 0,1 et 3% molaire, de préférence entre 0,5 et 2,5% molaire, plus préférentiellement entre 0,5 et 2% molaire, par rapport au nombre de mole total de disulfure(s) de dialkyle(s) introduit dans la réaction de l'étape (a).

6. Procédé selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que la réaction selon l'étape (a) est réalisée sous une pression totale de monoxyde de carbone comprise entre 1 et 20 MPa, de préférence entre 3 et 15 MPa, plus
5 préférentiellement entre 4 et 8 MPa.

7. Procédé selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que l'étape (a) comprend l'ajout au milieu réactionnel, d'au moins un ligand additionnel.

8. Procédé selon la revendication précédente, caractérisé en ce
10 que le ou les ligands additionnels sont choisis parmi la triphénylphosphine, le 1,2-bis(diphénylphosphino)éthane, le 1,5-bis(diphénylphosphino)pentane, le 1,1'-bis(diphénylphosphino)ferrocène, le tétrafluoroborate de 1,3-diisopropylimidazolium, la 1,4-bis(diphénylphosphino)butane, le monoxyde de carbone, et leurs
15 mélanges.

9. Procédé selon la revendication 7 ou 8, caractérisé en ce que le nombre de mole en ligand(s) additionnel(s) introduit est compris entre 0,1 et 6% molaire, de préférence entre 0,3 et 5% molaire, plus
20 préférentiellement entre 0,5 et 4% molaire, par rapport au nombre de mole total de disulfure(s) de dialkyle(s) introduit dans la réaction de l'étape (a).

10. Utilisation d'au moins un S,S'-dialkyldithiocarbonate obtenu par un procédé selon l'une quelconque des revendications 1 à 9, en tant que réactif pour la préparation de polycarbonates, de
25 composés comprenant au moins une fonction urée et/ou isocyanate, ou de composés comprenant au moins une fonction thioalkyle.